



## BONNAUD-DUFOUR ASSOCIES

(Siret : 38044539500045)

**M. SOULISSE**

16 rue Raymond Vinet

ZI de St Médard - BP 164

85200 FONTENAY LE COMTE

Entreprise titulaire de la qualification

### **Qualibois module Air** (probatoire)

Engagée pour la qualité d'installation des appareils de chauffage bois indépendants (inserts, poêles, etc.)

Période couverte par le certificat : 01 février 2025 au 01 février 2026

Police d'assurance responsabilité civile

- générale au 06/12/2023 : C82620D1244001 / 001 600184/4 - SMA BTP (Paris)

- décennale au 06/12/2023 : C82620D1244001 / 001 600184/4 - SMA BTP (Paris)

### **Qualibois module Eau**

Engagée pour la qualité d'installation des appareils de chauffage bois raccordés au réseau hydraulique (chaudières manuelles, chaudières automatiques, etc.) et des poêles

Période couverte par le certificat : 15 septembre 2024 au 15 septembre 2025

Police d'assurance responsabilité civile

- générale au 27/01/2023 : 1244001 / 001 600184/02 - SMA BTP (Paris)

- décennale au 27/01/2023 : 1244001 / 001 600184/02 - SMA BTP (Paris)



### **Numéro Qualibois : QB/03312**

Forme juridique : SASU

L'entreprise s'engage à renouveler toute assurance obligatoire pendant la durée de son engagement

Fait le 15 février 2025

**Gaël Parrens,**

Président de l'instance de qualification

Grâce au site [www.qualit-enr.org](http://www.qualit-enr.org), rubrique « Annuaire » contrôlez en continu la qualification de l'entreprise

### **Association Qualité Energies Renouvelables**

Siège social :

24 rue Saint-Lazare • 75009 PARIS

SIRET 489 907 360 00049



**Qualibois** est un signe de qualité géré par **Qualit'EnR**.

L'association Qualit'EnR est propriétaire de la marque collective communautaire QUALIBOIS n° 009007171 déposée dans les classes 11, 35, 37, 38, 41 et 42

Le présent certificat couvre les périodes de validité précisées ci-dessus pour chaque qualification, sous réserve du respect des conditions définies dans le règlement d'usage des qualifications. La qualification est délivrée pour une durée de deux ou quatre ans décomposée en 2 ou 4 certificats de 12 mois délivrés après contrôle du respect des exigences définies dans les règlements d'usage. L'échéance de chaque qualification est : 01 février 2026 pour Qualibois module Air (probatoire), 15 septembre 2026 pour Qualibois module Eau